

Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 12 (1891)
Heft: 7

Artikel: Bulletin mensuel : (6 juillet 1891)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-134186>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN MENSUEL (6 juillet 1891¹).

Nous devons à la bienveillance de M. P. Armand, secrétaire de la Société de géographie de Marseille, communication du compte rendu fait par le *Sémaphore*, d'une conférence de M. Servonnet, lieutenant de vaisseau, sur ses observations dans la **Régence de Tunis**. Après avoir séjourné cinq ans en Tunisie, de 1882 à 1886, et collaboré à la confection de la belle carte exposée à Paris en 1889, M. Servonnet fut chargé par le ministre du commerce de parcourir les côtes tunisiennes et d'en étudier, au point de vue de l'avenir de la colonisation, la situation maritime et commerciale. Ne pouvant, vu le manque de place, communiquer à nos lecteurs tout ce que sa conférence renferme d'intéressant, nous nous bornons à ce qui se rapporte aux richesses forestières de la zone montagneuse, dont Tabarka est le centre maritime. Elle est couverte, sur une superficie de 150,000 hectares, de forêts, que les indigènes, dans leur traditionnelle insouciance, n'avaient jamais songé à exploiter. Le gouvernement du protectorat n'a eu garde de les imiter et son premier soin a été d'en doter le domaine de l'État ; puis, sa sollicitude s'est exercée à les mettre en valeur. Les magnifiques forêts de la Kroumirie couvertes à profusion de chênes-lièges, de chênes-zéens, qui sont les essences principales, et aussi de chênes-verts, de frênes, d'oliviers sauvages, de lauriers, etc., sont, depuis 1883, l'objet de soins opiniâtres qui ont donné jusqu'à présent les meilleurs résultats. L'administration des forêts a procédé successivement au démasclage d'environ 4 millions de chênes-lièges ; elle a établi 1200 hectares de tranchées de protection contre un incendie toujours possible, et a aménagé au travers des taillis 600 kilomètres de chemins forestiers. Dès l'année 1893, la dixième partie des chênes-lièges de reproduction, soit 400,000 arbres, pourra être livrée à une exploitation qui se maintiendra chaque année sur les mêmes bases, et qui ne pourra qu'augmenter pendant la deuxième période décennale, grâce aux nouveaux démasclages qui seront effectués. On sait qu'il faut dix ans au

¹ Les matières comprises dans nos *Bulletins mensuels* et dans les *Nouvelles complémentaires* y sont classées suivant un ordre géographique constant, partant de l'Algérie, puis allant à l'Est, longeant ensuite la côte orientale du continent et revenant par la côte occidentale. — Voir la carte à la 4^{me} page de la couverture.

chêne-liège pour reconstituer sa précieuse écorce. L'administration estime à 2,000,000 de francs le revenu annuel que pourront donner les forêts du nord de la Régence dans la troisième période décennale, car, à côté de la préparation des chênes-lièges, les autres essences ont été mises en coupe réglée dès 1884 et elles ont fourni, soit des bois pour divers usages, soit des écorces produisant du tannin très estimé dans le commerce. L'exportation des écorces à tan a atteint, pendant chacune des trois dernières années, une moyenne de 12,000 quintaux métriques qui, à 60 francs l'un, représentent une valeur de 720,000 francs.

M. Servonnet a également attiré l'attention sur les travaux qui se font à **Bizerte**, qui n'a de valeur que par son lac de 60 kilom. de tour, de 12 m. de profondeur, et qui pourrait recevoir et abriter sûrement, sur ses 30,000 hectares de superficie, un nombre considérable de navires. Entre Bône et Tunis, la côte d'Afrique n'offre aucun refuge aux bâtiments qui pourraient en avoir besoin. Aussi, malgré les dépenses qui lui incombent, le gouvernement tunisien s'est-il résolument mis à l'œuvre ; les dragues fonctionnent et, avant qu'il soit longtemps, le port de Bizerte deviendra un centre commercial important. Quant à celui de **Tunis**, entrepris en 1888 et poussé avec activité, il permettra aux grands navires de débarquer passagers et marchandises dans la cité qu'un lac de 10 kilom. sépare de la mer. Un canal de 8 kilom. de longueur, et large de 100 m., profond de 6 m. 50, dont l'entrée est protégée par de solides jetées en maçonnerie, est en voie de creusement au travers du lac. D'après le cahier des charges, les travaux devraient être terminés en 1894, mais tout porte à croire que le port de Tunis sera achevé avant cette date.

Dans le rapport que sir Evelyn Baring, représentant de l'Angleterre en **Égypte**, a adressé au Cabinet de Londres sur les progrès réalisés dans le pays des Pharaons depuis l'occupation anglaise (1882), il fait ressortir spécialement la renaissance du commerce, la prospérité agricole amenée par les travaux d'irrigation, l'abolition du régime de la courbache, la suppression de la corvée, etc. D'autre part, il exprime le regret que l'Égypte n'ait pu encore rentrer en possession de son ancienne province soudanaise ; il n'en préconise pas la conquête par les armes, l'aventure pourrait être désastreuse ; mais il pense que l'Égypte pourrait obtenir, par des négociations diplomatiques avec les chefs soudanais, ce qu'elle n'obtiendrait pas par les armes.

Nous avons mentionné l'exploration que le D^r Schweinfurth se proposait de faire du district de Keren, en **Abyssinie**, au point de vue bota-

nique. Le *Journal de Genève* a reçu communication d'une lettre de l'explorateur à un de ses amis du Caire, d'après laquelle le climat du plateau est salubre et agréable ; les fruits et le gibier sont excellents, les habitants dégénérés, les positions de Keren et d'Asmara faciles à défendre à la fois contre les Derviches et les Abyssins, grâce à leur force naturelle et aux fortifications dont on les a pourvues. En somme, le Dr Schweinfurth estime que la colonisation italienne peut y réussir, à condition de peupler le pays de races intelligentes et de prendre pour base la culture du dourra, qui est la véritable céréale du pays et qui devrait être substitué au maïs dans l'alimentation des troupes italiennes et de la population civile. A cette condition, Massaouah bien administré pourrait devenir le noyau d'un établissement sérieux et durable.

D'après les *Mittheilungen* de Gotha, l'expédition dirigée par M. F.-J. Jackson, pour le compte de l'**Imperial British East African Company**, a eu pour la géographie des résultats importants. Pour atteindre l'Ou-Ganda, elle a traversé le pays des Masai par une route nouvelle, allant directement du lac Naivasha¹ à l'angle N.-E. du Victoria-Nyanza ; puis, elle a fait l'ascension de l'Elgon, volcan éteint de 4300^m. Elle a découvert une chaîne de lacs qui s'étend de l'Elgon au Nil, et sur la rivière Souam, qui sort de ce massif, elle a rattaché son itinéraire à ceux de von Höhnel, le compagnon du comte Teleki. Revenant au lac Victoria, elle a heureusement atteint l'Ou-Ganda par l'Ou-Soga, en suivant une route parcourue auparavant par le Dr Carl Peters. Les levés et mesures de M. Gedge, compagnon de M. Jackson, s'écartent de ceux de Stanley et de Peters, mais se rattachent bien à ceux de Thomson et de von Höhnel. L'expédition a fait aussi d'importantes découvertes zoologiques : ainsi, les oiseaux de l'Elgon n'appartiennent pas, comme on pourrait l'inférer de sa situation géographique, à la faune de l'Abyssinie ou de l'Afrique orientale, mais bien à celle de l'Afrique occidentale.

Deux caravanes, composées de Pères blancs, de Frères et de médecins nègres, instruits à l'Université de Malte, sont parties de Marseille pour l'Afrique orientale ; l'une est destinée au **Victoria-Nyanza** où elle renforcera les stations missionnaires de cette région. Elle s'y rendra par la route de Tabora. L'autre se dirigera vers le **Tanganyika** par Quilimane, le Chiré, le lac Nyassa et la route dite de Stevenson, entre les deux lacs. Elle occupera le poste de Mpala. — Après entente avec l'Angleterre, l'Allemagne et le Portugal, le pape Léon XIII a créé un vicariat apostolique avec juridiction sur toute la côte orientale d'Afrique.

¹ Voy. les Cartes III^e année, p. 104, et VI^e année, p. 64.

Émin-Pacha a conclu avec M. Gedge, représentant de l'Imperial British East African Company, la convention suivante destinée à régler la **navigation sur le Victoria-Nyanza** : Aucun bateau, canot ou vaisseau quelconque ne doit passer des eaux anglaises dans les eaux allemandes sans une autorisation écrite de l'agent de la Compagnie britannique, et dans tous les cas où cette autorisation sera accordée, le navire devra naviguer sous le pavillon de la susdite Compagnie. Les embarcations passant des eaux allemandes dans les eaux anglaises devront être munies d'une permission écrite signée par l'officier allemand et naviguer sous le pavillon du gouvernement impérial allemand. Les bateaux et canots faisant un service pour les missions sont soumis à cette règle ; si l'un d'entre eux l'enfreint, il sera saisi et confisqué avec sa cargaison. Émin-Pacha a aussi conclu des traités avec plusieurs sultans indigènes, qui se sont placés sous le protectorat allemand. Ils ont, en outre, consenti à ne pas tolérer la traite dans leurs territoires, à interdire l'importation des armes et des munitions, et à favoriser l'établissement de colons et de missionnaires.

Après avoir entendu les affirmations de **Stanley** relatives aux propositions qu'il fit à **Émin-Pacha** pour engager celui-ci à quitter la province de l'Égypte équatoriale, les amis de l'Afrique qui ont souffert de voir cette région retomber dans la barbarie d'où Émin-Pacha l'avait tirée ont besoin d'entendre le témoignage d'Émin lui-même sur les propositions susdites. Il est vrai que l'ancien gouverneur n'a pas, jusqu'ici, eu le loisir d'écrire sur ce sujet ; mais le Dr Carl Peters, qui vient de publier le récit de son expédition à la recherche d'Émin-Pacha (*die deutsche Emin Pascha Expedition*), rencontra celui-ci à Mpouapoua et recueillit de sa bouche ce qui suit : « Lorsque Stanley arriva pour la première fois au lac Albert, il aurait été perdu si Casati et moi n'étions venus à son secours. Stanley n'est pas parvenu jusqu'à nous, c'est nous qui sommes allés à lui. Lorsqu'il arriva à Kavalli sans pouvoir obtenir de nos nouvelles, il n'osa pas marcher sur Wadelai en longeant le lac Albert, et retourna pendant quatre mois en arrière pour chercher un bateau. Ensuite l'expédition revint et ce fut alors que nous allâmes à sa recherche et que nous la préservâmes de la ruine en lui apportant des vivres et des vêtements. A cette époque, Stanley commença à m'engager à quitter mon poste ; il me dit que le khédivé l'avait spécialement envoyé pour me remettre l'ordre d'évacuer la province de l'Équateur, et me donna à entendre qu'au besoin il était autorisé à m'en faire sortir par la force. Ma position alors était telle que j'aurais

pu me maintenir d'une façon durable si j'avais eu des munitions et des étoffes. Ce n'est que plus tard, et sinon à cause des intrigues, du moins grâce à la conduite des Anglais, que mes gens se soulevèrent contre moi, et encore ce soulèvement n'eut-il lieu que parce qu'ils ne voulaient pas quitter la province. Je suis convaincu que si j'y retournais maintenant avec un train de bagages suffisant, tous m'y feraient un accueil empressé et enthousiaste. Néanmoins, si Stanley avait reçu cet ordre du khédive, il ne s'est en tout cas pas conduit loyalement à l'égard de ce dernier, car, quelque temps après, il me proposa, au nom du roi des Belges, de faire arborer dans la province le pavillon du Congo. Le roi Léopold m'offrait une subvention de mille livres sterling par mois pour les frais d'administration, quant à mon traitement, je n'aurais eu qu'à en fixer le chiffre à Stanley, il m'aurait été accordé sans discussion. Stanley ne fut d'ailleurs pas plus consciencieux dans l'accomplissement de cette seconde mission. Quelques jours plus tard, en effet, il m'engagea à ne pas accepter ; le Congo, qu'il venait de traverser, se trouvait, disait-il, dans un état de grand désordre et d'insécurité ; au surplus, je devais savoir comment le roi des Belges l'avait traité lui, Stanley ; aussi préféra-t-il me faire une troisième proposition. L'Imperial British East African Company avait l'intention de s'établir à Mombas, pour en faire le centre de ses opérations dans la région du haut Nil ; ce fut au service de cette Compagnie qu'il me proposa d'entrer. » Sous la conduite de Stanley, Emin devait se rendre avec toutes ses troupes au Kavirondo, au N.-E. du Victoria-Nyanza, en faisant le tour du lac ; là, on aurait cherché une île où Emin aurait pu se fortifier pendant que Stanley se serait rendu en hâte à Mombas pour en ramener des renforts. Tous les officiers et soldats d'Emin entraient au service de la Compagnie anglaise avec une solde égale à celle qu'ils recevaient de l'Égypte ; quant à Emin, il devait s'entendre, au sujet de son traitement, avec la Société à Londres.

Dans les *Ténèbres de l'Afrique*, Stanley présente ses pourparlers avec Emin sous un autre jour ; sa dernière proposition, par exemple, émanait de lui seul ; il n'avait pas qualité pour traiter au nom de l'Imperial East British African Company, tandis qu'Emin-Pacha a affirmé à plusieurs reprises au Dr Peters que Stanley avait apporté de Londres un contrat timbré et notarié, signé par les fondateurs de la Compagnie et auquel Emin n'avait plus qu'à apposer sa signature. « Au reste, » ajoute le pacha, « Stanley n'exécuta pas davantage ce projet que ses menaces m'avaient à moitié forcé d'accepter ; à notre arrivée au sud du lac, il

refusa de me conduire au Kavirondo, d'où j'avais l'intention de reconquérir, avec les renforts qu'il devait m'envoyer, le territoire au N.-O. du lac ; il me déclara tout net que j'avais à le suivre à la côte pour conclure nos engagements ; sans ordres exprès de la reine d'Angleterre, il ne voulait pas se mêler des troubles de l'Ou-Ganda. C'est ainsi que je me vis forcé de marcher vers la côte, tandis qu'à l'origine, il n'avait été question que de transférer mon quartier général du lac Albert au lac Victoria. »

Le consul Johnston, représentant de S. M. britannique à Mozambique, a écrit aux missionnaires romains du Tanganyika pour les engager à se servir désormais de la route du Nyassa. « Ayant réussi à faire une paix durable avec les Arabes du Nyassa, j'espère maintenant que la **route Zambèze-Nyassa-Tanganyika** deviendra le moyen le plus facile et le plus prompt d'atteindre le Tanganyika et les régions avoisinantes. Par conséquent, je vous invite à expédier et à faire venir vos malles par cette route ; j'ai recommandé aux Anglais qui sont sous ma juridiction consulaire de vous y aider le plus possible, car je n'ai guère besoin de vous assurer, mes Pères, combien je sympathise avec l'œuvre noble que vous faites sur le Tanganyika. Votre renommée s'étend au loin dans ces contrées, comme les protecteurs des races indigènes contre la rapacité des Arabes esclavagistes. »

D'après le *Times* M. Sharpe, nommé récemment un des vice-consuls de M. H.-H. Johnston, s'est rendu au **Katanga** pour le compte de la South African Company. Il a quitté le lac Nyassa vers la fin de l'année dernière, et a traversé de l'est à l'ouest le plateau qui s'étend au sud du Tanganyika ; il y a trouvé un grand lac salé qui, pendant la saison des pluies, renferme une masse d'eau considérable. Arrivé sur la rive orientale du lac Moëro, il le longea en se frayant un chemin au travers d'épais fourrés, et atteignit en octobre la résidence de Kazembé, à l'extrémité sud-est du lac. Ce potentat le reçut fort mal, et fit son possible pour l'empêcher de se rendre chez Msiri, le conquérant de ses anciens États. M. Sharpe tenta de traverser le Louapoula plus au sud, mais le manque de vivres pour lui et ses hommes l'obligea à revenir sur ses pas. Il revint au Tanganyika d'où il ne tarda pas à repartir pour l'extrémité septentrionale du lac Moëro ; là, il traversa le Louapoula, large en cet endroit de 200 mètres ; se dirigeant ensuite vers l'ouest-sud-ouest, il franchit le cours principal de la Louvoua et quelques-uns de ses tributaires. Le 8 novembre, il atteignit la capitale de Msiri. Il y passa huit jours, sans pouvoir obtenir du souverain la conclusion d'un traité en

faveur de la Compagnie, et revint vers le Tanganyika par un chemin fort peu différent de celui qu'il avait suivi à l'aller. La saison des pluies était survenue, aussi trouva-t-il son lac salé très agrandi. Le plateau a une altitude de 1800 m. ; le lac Moëro n'a qu'une île, habitée par les sujets de Siniba, perpétuellement en guerre avec Msiri. En revenant au Tanganyika, M. Sharpe toucha à Abercorn, à l'extrémité méridionale du lac où se trouve une station de la Compagnie des Lacs.

Les missionnaires destinés aux territoires de la zone d'influence allemande au **nord du lac Nyassa** ont quitté l'Europe. Le groupe de la mission morave au mois de mai, et celui de la mission de Berlin au mois de juin ; le premier s'établira vraisemblablement à Roungoué dans l'Ou-Koukoué, au nord de la résidence de Kararamouka, chez lequel la mission de l'Église libre d'Écosse a déjà une station qu'elle conservera ; le second choisira l'endroit le plus favorable à l'est du 34° long. E. adopté à l'amiable comme la ligne de démarcation du champ d'activité des deux sociétés dans cette région. Les *Proceedings* de la Société de géographie de Londres ont publié quelques pages du Dr Kerr Cross sur le pays au nord du Nyassa et ses habitants ; nous en extrayons ce qui nous paraît devoir intéresser le plus nos lecteurs. Ce pays est reconnu comme un des plus riches du Nyassaland. On peut facilement y faire deux et même trois récoltes par an. Pendant quelques mois, à la fin de la saison des pluies, les parties les plus basses du plateau sont sous l'eau, mais les hautes terres sont occupées par les natifs et couvertes de plantations de bananiers et de jardins. Ces plantations font les délices des habitants ; on peut marcher du lever jusqu'au coucher du soleil sans jamais sortir de l'ombre fraîche de ces bananiers.

L'habitation du noir est cachée dans cette végétation comme dans la section des palmiers d'un jardin botanique. Elle est circulaire, et bâtie en bambous et en petites briques rondes. Le toit est en chaume, et retombe en forme de champignon, tandis que la porte est assez grande pour que chacun puisse entrer sans se baisser. Les chambranles de la porte sont peints en rouge, jaune et blanc, et sur la paroi extérieure sont représentées des vaches d'un dessin très primitif. L'intérieur a un air de confort et de propreté rare en Afrique. D'énormes pots pour conserver le grain sont rangés d'un côté, et des corbeilles, des nattes, des filets de pêche, des lances, des boucliers et d'autres ustensiles sont suspendus à la paroi. Dans un coin se trouve un lit primitif, élevé d'un ou deux pieds au-dessus du sol, couvert de nattes tissées de fibres de bananier. Telles sont les habitations des hommes mariés ; les célibataires occupent

des maisons longues parfois de cinquante à soixante pieds, en bambous entremêlés de roseaux. Il n'est permis à aucun homme de se marier avant qu'il ait atteint sa trentième année, et qu'il soit capable d'acheter une femme. Les jeunes garçons passent leurs matinées à balayer les villages. On ne tolère aucune herbe, aucune feuille sur le chemin, tout est parfaitement propre. Le pays abonde en bétail; celui-ci constitue la richesse de l'indigène. Il y a aussi de grands troupeaux de buffles. La race des bestiaux est grande, belle; le noir soigne très bien ses bœufs, il les loge bien, les lave et les étrille à des intervalles réguliers; les étables sont longues comme les habitations des célibataires; d'ordinaire les pâtres couchent avec les vaches; ils s'entendent admirablement à élever du bétail, et leur langue est extrêmement riche en termes s'y rapportant. Les maladies des bestiaux sont connues et traitées si parfaitement qu'un médecin-vétérinaire européen pourrait faire son profit de leurs enseignements à cet égard. La vue du fond de la vallée où paissent dans les grandes herbes deux ou trois troupeaux de ces beaux animaux, et le son des clochettes — car chaque bête a la sienne — peuvent donner une idée du bonheur paisible de ces bonnes gens. D'autre part, un de ces villages cachés dans les bananeraies, à l'ombre desquelles les hommes font la sieste étendus sur des nattes de fibres de bananier, tandis que les femmes préparent la farine pour le repas du soir, et que les bestiaux enveloppés par la fumée des feux du fumier de vaches desséché se reposent à l'abri des mouches, offre un tableau du bonheur primitif qui peut nous faire envier le sort de l'homme de race noire.

Partout les vivres abondent : bananes, plantain, patates, cassave, yams, blé d'Inde, céréales, fèves, pois, millet et autres grains, fruits sauvages, raisins, tabac, miel, lait, volailles, viande de bœuf. Le D^r Kerr Cross a fait une collection de plus de vingt espèces différentes de bananes, ayant chacune leur nom et employées à des usages divers. Le bananier fournit à l'indigène du papier; les feuilles lui servent à confectionner des nattes et des couvertures; et avec les fruits il fait de la farine, du porridge, du pain et du vin.

Les hommes sont grands, musculeux, bien proportionnés; les femmes, fortes et grasses. Tous sont courtois. Le chef est respecté de ses sujets, qui lui rendent hommage. Quand vous entrez dans un de ces villages, immédiatement un indigène vient au-devant de vous, en s'inclinant et en battant des mains, il vous salue par ces mots : soyez le bienvenu, homme blanc. Si vous vous arrêtez dans le village, il se hâte de vous apporter une natte ou un siège s'il en a un. Il espère que vous vous repo-

serez, que vous mangerez et vous en irez en paix. Il vous demande si vous avez dormi, si votre tête a dormi, si vos membres ont dormi, si vos amis ont dormi, etc. Pendant ce temps la nouvelle de votre arrivée est parvenue au chef qui se hâte de venir vous exprimer son respect ; comme il n'ose pas venir les mains vides, il amène une brebis ou un bœuf, une couple de régimes de bananes, un grand pot de lait caillé ou de bière que vous acceptez avec courtoisie. Après un échange de présents, l'amitié est établie, vous demandez les nouvelles du jour. Si vous avez l'idée de vous arrêter dans le village, vous demandez une maison, et invariablement vous recevez la meilleure de celles que possède le chef... Le plateau est frais, riche, onduleux, bien arrosé. La moyenne de pluie est de plus de 100 pouces. Le consul Elton en parlant de cette région, disait déjà : « De toutes les parties de l'Afrique que nous avons vues jusqu'ici, celle-ci est sans contredit la plus belle. La Natalie, le jardin de l'Afrique australe, ne l'égale pas en fertilité. »

Les principales clauses du nouveau **traité anglo-portugais** signé le 28 mai, sont les suivantes : le tracé de la frontière est le même que celui fixé par le traité non ratifié au mois d'août 1890, sauf les modifications suivantes : la frontière, au nord du Zambèze, part de la rive droite de la rivière Margin, immédiatement au-dessous de Chiouanga. Elle suit ensuite la direction du nord-ouest par une ligne irrégulière jusqu'au 14° degré de latitude sud et 33° 30' de longitude est. De là, elle va dans la direction du sud-ouest jusqu'à l'intersection du quinzième parallèle avec la rivière Loangoua. Au sud du Zambèze, elle court vers le sud jusqu'au 18° 30' de longitude qu'elle suit le long des pentes orientales du plateau de Manica jusqu'à la rivière Sabi. Il est bien entendu que tous les territoires à l'est du 33° de longitude est appartiennent au Portugal, et ceux à l'ouest de 32° 30' appartiennent à l'Angleterre. La frontière exacte sera fixée de manière à assurer Massikessi au Portugal et le pays de Moutassa à l'Angleterre.

Dans l'Afrique centrale, la ligne de partage entre les sphères d'influence anglaise et portugaise sera formée par le thalweg du Zambèze depuis les cataractes de Katima au nord, jusqu'au territoire des Ba-Rotsé dont elle suit les limites occidentales. Ces limites seront déterminées par la commission anglo-portugaise, tous conflits devant être soumis à un arbitrage.

Chaque pays aura le droit de préemption dans les mêmes conditions, pour le cas où l'autre désirerait aliéner tout ou partie de ses territoires au sud du Zambèze.

Le Portugal garantit la tolérance religieuse et la liberté pour toute forme d'enseignement religieux dans toutes ses possessions du centre et de l'est de l'Afrique.

Pendant 25 ans, les droits de transit des marchandises anglaises à travers les territoires portugais seront de 3 % *ad valorem* les métaux précieux et la monnaie sont exempts de cette taxe. Le gouvernement anglais aura pendant cinq ans la faculté de racheter le paiement des droits de transit pour le reste de la période en les capitalisant à 30,000 liv. st. par an à 3 %, c'est-à-dire moyennant le paiement d'une somme totale égale à environ 1 million de livres sterling. Le transit des marchandises anglaises à travers les districts du nord du Zambèze situés au-dessus de la rivière Luenha sera exempt de tous droits ; il en sera de même pour les marchandises portugaises pour leur transit à travers les territoires anglais entre le pays du Margin et les territoires compris entre les possessions portugaises et le lac Nyassa.

Chaque pays aura le droit de construire des routes et lignes télégraphiques dans les territoires appartenant à l'autre pays ; toutes ces lignes seront toujours soumises aux législations locales des districts à travers lesquels elles passeront ; tout désaccord qui s'élèverait au sujet de l'exécution de cette clause sera résolu par voie d'arbitrage.

Chaque puissance reconnaîtra les concessions minières qui auront été accordées légalement par l'autre ; de même pour les propriétés privées. Tout litige qui s'élèverait au sujet de ces concessions ou propriétés dans un rayon de trente milles de chaque côté de la frontière sera soumis à l'arbitrage.

La navigation sur le Zambèze sera libre, conformément aux règles établies pour la navigation du Congo, sur le Limpopo, la Sabi, la Pougoué. Le gouvernement portugais sera seulement obligé de permettre et de faciliter le transit. Le gouvernement portugais construira un chemin de fer entre la sphère d'influence anglaise et la côte, le long de la Pougoué ou de la vallée du Bosi. Les matériaux nécessaires pour ce chemin de fer seront prêts dans les six mois après lesquels les deux gouvernements s'entendront sur la date à laquelle la ligne doit être construite. Si le gouvernement portugais n'exécute pas ce compromis, il consentira à ce que le chemin de fer soit construit par une Compagnie désignée par une puissance neutre, ou s'entendra avec la dite Compagnie sur les conditions de construction. Le gouvernement portugais construira aussi une ligne télégraphique aux mêmes conditions que la ligne de chemin de fer et ouvrira une grande route de la Pougoué jusqu'à la frontière anglaise.

D'autre part, en vertu d'un arrangement spécial, le Portugal louera une partie du pays situé le long des rivières Margin et Chinde à une Compagnie désignée par le gouvernement anglais pour l'établissement d'un dépôt commercial. L'Angleterre accorderait le même privilège au Portugal au sud-ouest de la Margin et du lac Nyassa.

Nous espérons, pour le Portugal, qu'il ne se verra pas susciter de nouvelles difficultés par les Compagnies britanniques. Il a beaucoup souffert de leur part; mais aussi il a eu pour lui la sympathie de toutes les puissances civilisées de l'Europe; si elles n'ont pas pris les armes pour empêcher qu'il ne fût dépouillé, elles ont cependant agi auprès du gouvernement anglais pour tâcher de lui faire comprendre combien les procédés de ses nationaux manquaient de justice et d'équité.

Le correspondant du *Journal des Débats* écrit à ce journal, le 17 juin, que les agents d'une banque allemande à Paris viennent de proposer au gouvernement portugais de lui acheter tous les droits et privilèges relatifs au port de **Lorenzo-Marquês**, stipulés primitivement en faveur de la Compagnie concessionnaire du chemin de fer de Lorenzo-Marquês à la frontière du Transvaal; ils s'engageraient à assainir et à reconstruire la ville, et mettraient dans cette affaire une somme de 12 à 13 millions de francs; ils demandent une garantie d'intérêt. D'autre part, le bruit court que certains capitalistes français sont disposés à fonder une grande Compagnie française à charte qui exploiterait et administrerait toute la colonie de Mozambique pour son propre compte. Ce syndicat, dont plusieurs membres se sont activement entremis en faveur de l'émission de l'emprunt portugais, suppose que le gouvernement de Lisbonne, dans l'état actuel si embarrassé de ses finances, ne serait pas en état d'assumer de nouvelles obligations telles que celles qui résulteraient de l'acceptation des propositions des banquiers allemands, et qu'il pourrait être amené à céder la jouissance, sinon la propriété de tout ou partie de ses possessions de l'Afrique orientale, moyennant une indemnité convenable. Dans l'esprit du syndicat, cette indemnité consisterait dans une certaine partie des actions de la grande Compagnie qui serait fondée.

Le R. P. Franz Pfanner, abbé de la Trappe à **Natal**, se trouvant récemment à Fribourg en Suisse, a donné d'intéressants renseignements sur les œuvres créées par lui dans l'Afrique méridionale. Grâce à son esprit d'organisation, un village de 1.400 habitants s'est groupé autour du couvent des Trappistes, qui enseignent aux indigènes les travaux de l'agriculture, les métiers et même le travail industriel, car le P. Franz a établi, entre autres, une papeterie, une vaste imprimerie avec atelier

de reliure, une fabrique de lainage, etc. Il a aussi créé des écoles primaires pour les jeunes Cafres, un collège et un séminaire pour la formation d'un clergé indigène. Un couvent de Trappistines, situé à proximité, pourvoit, de son côté, à l'instruction des filles et les forme aux travaux de couture et de ménage. Le P. Franz s'est imposé pour règle de ne baptiser les Cafres qu'après qu'ils ont appris à travailler.

Nous extrayons d'une lettre de M. Louis Jalla, de Kazungula (Zambèze), le récit de la visite qu'il fit en décembre dernier à **Lealuyi**, résidence du roi Léwanika. « La wagonnette fut arrêtée près de l'enceinte royale, et une demi-heure après nous nous installions dans la grande hutte réservée à M. Coillard... Bientôt les visiteurs affluèrent. Le roi vint aussi nous saluer et souper avec nous, et pendant tout le temps de notre séjour il vint prendre les repas avec nous. Quoique le connaissant par ouï-dire, je fus surpris en bien par sa politesse et ses manières civilisées. Pendant les trois jours et demi que nous passâmes là, ce fut un défilé continuel de visiteurs et de mendiants de toutes conditions, entre autres les vingt et une femmes de Léwanika, dont quelques-unes sont très intéressantes. De notre côté, nous ne restâmes pas oisifs. Le samedi matin, nous nous rendîmes d'abord tous ensemble au palais royal où le roi nous accueillit avec cordialité et nous montra les coins et recoins de ses trésors. On voyait très bien que notre visite lui faisait un vif plaisir. Son palais a été reconstruit à l'européenne l'année passée, c'est-à-dire qu'il a pris la forme rectangulaire ; il fait grand honneur aux indigènes qui l'ont bâti. Il est divisé en trois grandes chambres, tapissées de jolies nattes. Tout autour se trouvent les huttes des vingt et une reines, ayant chacune leur cour indépendante. Deux jours après j'assistai à la réception des Ma-Choukouloubé, que le roi avait fait appeler deux mois auparavant, au sujet de la mission que M. Buckenham, chef de l'expédition envoyée par les Méthodistes primitifs au nord du pays des Ba-Rotsé, compte établir sur leur territoire. »

Les questions territoriales qui, depuis de longs mois, divisaient l'**État indépendant du Congo** et le **Portugal** ont pu être réglées à la satisfaction des deux États, sans qu'il ait été nécessaire de recourir à la médiation papale. Nos lecteurs se rappellent que ces questions portaient sur deux points : le vaste territoire de **Lounda** (royaume du Mouata Yamvo), au sud de l'État indépendant et à l'est de la colonie portugaise de Loanda et de Benguela ; et la délimitation exacte du territoire de **Cabinda**, l'enclave portugaise qui pénètre entre l'État indépendant et le Congo français. Sur le premier point, l'entente intervenue entre les deux

États a fixé comme suit les limites entre les deux États : à partir du point d'intersection du parallèle de Noki et de la rivière Kouango, la frontière suivra le cours de ce dernier fleuve jusqu'au 8° parallèle sud ; puis ce parallèle, jusqu'à la rivière Kouilou ; le cours du Kouilou dans la direction du nord jusqu'au 7° de latitude sud ; le 7° parallèle jusqu'au Kassaï, et enfin le cours de cette dernière rivière jusqu'au lac Dilolo. A partir de ce point, la frontière se confond avec la ligne de partage des eaux du Congo et du Zambèze.

Quant à la région de Cabinda, la convention du 14 février 1885, a été, d'un commun accord interprétée comme suit : La frontière partira de l'océan Atlantique, d'un point pris à 300 mètres au nord de Lounga, suivra le cours des rivières Lounga, Venzo et Loulofe jusqu'à la source de cette dernière, ensuite le parallèle de cette source jusqu'à son intersection avec le méridien du confluent du Loucoulla et de la rivière N'Zenze ; enfin, ce méridien jusqu'à la rivière Loucoulla.

Dans le fleuve, la ligne séparative des eaux, jusqu'à Noki, est fixée à la ligne moyenne du chenal de navigation, les îles situées en deçà et au delà de cette ligne appartenant respectivement à la puissance riveraine. La convention règle également la délimitation de Noki.

Ces questions étant vidées, les deux États pourront coopérer à l'œuvre de civilisation qu'elles poursuivent toutes deux en Afrique. Il faut se réjouir, à tous les points de vue, de ce qu'un accord direct ait pu s'établir, sans que les deux pays aient eu à recourir à un arbitrage, mode de solution qui laisse parfois des regrets derrière lui. Il faut du reste rendre hommage à l'esprit de conciliation qui a marqué les pourparlers. L'État du Congo, pour sa part, a fait chose sage en cherchant avant tout à se conserver l'amitié du Portugal de façon à rendre durable et féconde la politique de bon voisinage avec les possessions lusitaniennes en Afrique.

Le *Journal des Débats* a publié les renseignements suivants sur la **mission Crampel**, d'après une lettre écrite de l'Oubangi-Ouélé. Le 12 décembre 1890, la mission quittant définitivement le poste de Bangui¹, franchissait la région des rapides et arrivait le 24 décembre, au village Banziri, du chef Bembé.

« Le 4 janvier, l'expédition quittait les rives de l'Oubangi pour s'enfoncer dans l'intérieur. L'arrière-garde, sous la direction de M. A. Orsi, allait s'établir au camp de Makobou, à une vingtaine de kilomètres du

¹ Voy. la Carte, p. 128.

fleuve. Mais, hélas ! avant de quitter cette région, la mort devait venir éprouver les membres de la mission. Le 28 janvier 1891, M. A. Fondère, chef de station dans l'Oubangi, qui visitait la région située au-dessus des rapides, arrivait au village du chef Bembé. En descendant de pirogue, la première nouvelle qu'on lui annonça fut la mort de M. Orsi, survenue deux heures avant son arrivée. Atteint de la dysenterie au campement de Makobou, M. Orsi avait été transporté le jour même, par ses hommes, au village du chef Bembé, où il était arrivé vers onze heures du matin. A quatre heures de l'après-midi, il rendait le dernier soupir. Aussitôt M. Fondère fit embarquer le cadavre dans sa pirogue et, le soir même, une équipe de Banziris, fournie par le chef Bembé, descendait l'Oubangi, conduisant le corps de M. A. Orsi au poste de Bangui, pour y être inhumé. »

Le correspondant ajoute :

« Aujourd'hui, je me repose chez Bembé. Devant la porte de ma tente sont groupés des femmes et des enfants. Ils regardent tout ce que je fais sur ce morceau de papier, et lorsque je leur dis que ce papier va partir pour mon pays, loin, bien loin, et qu'en le recevant, mes frères, mes amis sauront que je suis en bonne santé, ils se font sur la bouche, avec la main, un signe de stupéfaction. Par moments, quelques femmes, plus curieuses que les autres, se bousculent pour entrer et venir plus près de moi. Dans ces mouvements, elles font bouger les cordes de ma tente. Je me mets à crier de ma plus grosse voix et tout ce monde se sauve en se bousculant et en se renversant. Je me mets à rire alors et petit à petit les femmes et les enfants reviennent se grouper devant ma tente.

« Cette race de Banziris diffère profondément des autres races nègres. La première fois que je suis venu chez eux, j'ai aperçu, non sans étonnement, des femmes aux lèvres minces, au nez presque droit, et avec des cheveux descendant parfois jusqu'à leurs pieds. La plupart d'entre elles ont de fausses tresses, mélangées à leurs cheveux. Mais l'effet produit est le même. Elles sont, en outre, très coquettes. Toutes les fois que je regarde un groupe de jeunes femmes, elles se mettent immédiatement à danser. Les vieilles femmes seules ont un peu plus de pudeur. Elles portent un embryon de costume, d'ailleurs, bien insuffisant. Quant aux hommes, ils sont vigoureux, bien faits et forment des équipes de payeurs infatigables. Je n'ai constaté chez eux aucune trace d'anthropophagie et leur accueil m'a toujours semblé excellent. Les tribus qui entourent le poste de Bangui sont, au contraire, de mœurs déplora-

bles. Durant le mois d'octobre dernier, elles ont tenu la station en état de siège. Elles ont réussi même à lui prendre quatre hommes — qu'elles ont mangés. Leurs villages sont entourés de fossés et environnés d'une palissade. Elles sont toujours en guerre et ne cherchent qu'à se tuer et à se prendre des hommes ou des femmes pour les manger. Elles ont été mises un peu à la raison et actuellement elles regardent à deux fois avant de se mesurer aux mousquetons européens. »

Après un séjour d'un an dans les stations de la mission américaine du Gabon et de l'Ogôoué, et une autre année employée à parcourir l'intérieur du pays, MM. Teisserès et Allégret sont revenus à Paris. Leur rapport au comité de Paris sera publié ; leur conviction, fondée sur deux années d'étude et de réflexion, est que la reprise des stations américaines s'impose à la Société protestante française. Sans se prononcer sur ce point spécial, le comité n'a pas hésité à accepter la tâche nouvelle qui s'offre à lui. A l'unanimité, il a voté en principe l'adoption du **Congo français** au nombre de ses champs de mission ; tout en déclarant que son entrée en campagne resterait subordonnée à l'appui des Églises se manifestant par un ensemble d'apports et de sacrifices suffisant pour assurer au comité les ressources régulières indispensables à l'accomplissement de sa tâche agrandie. Aucune des branches anciennes de l'œuvre, au Le-Souto, au Zambèze ou au Sénégal ne sera retranchée ; quelle que soit la responsabilité qu'elles imposent au protestantisme français, celui-ci comprend qu'il ne peut refuser au Congo français son intervention réclamée par les missionnaires américains, et par les chefs mêmes de la colonie, par M. le D^r Ballay, lieutenant gouverneur du Gabon, et par M. de Brazza lui-même qui, tout récemment, a prêté aux missionnaires explorateurs un si utile concours.

NOUVELLES COMPLÉMENTAIRES

Le D^r Carton, médecin militaire, en mission archéologique en Tunisie, annonce que d'importants gisements de phosphate ont été découverts dans le nord de la Régence.

Une lettre du voyageur Ruspoli, publiée par la *Riforma* de Rome, annonce que l'ingénieur suisse Ilg, chargé d'une mission de Ménélik, arrivera sous peu à Zeilah, avec une caravane chargée d'ivoire, de musc, de café et d'or.

M^{me} French Sheldon, la voyageuse américaine qui avait quitté Zanzibar au mois de mars dernier, pour explorer le pays des Masai et le Kilimandjaro, en est revenue épuisée et dans un état de maladie tout à fait alarmant. Elle n'avait plus la force de se tenir debout. Transportée à bord de la *Madura*, elle a quitté Zanzibar le 22 juin, pour revenir en Angleterre.

Le compromis qui fixe les conditions dans lesquelles devra être exercé l'arbitrage relatif à la prise de possession du chemin de fer de la baie de Delagoa, a été signé à Berne, le 17 juin, par les ministres de la Grande-Bretagne, des États-Unis et du Portugal près le gouvernement helvétique. Le texte du compromis a été remis aux arbitres désignés par le président de la Confédération.

Une lettre du capitaine Trivier, datée de Loanda, donne d'intéressants détails sur la construction de la ligne du chemin de fer de Loanda à Ambaca. La ligne traverse des pays riches, en pleine exploitation. Actuellement, 180 kilomètres sont ouverts, les autres sont en construction. L'intention de la Compagnie est de continuer d'abord la ligne d'Ambaca jusqu'à Malange, à 150 kilomètres, puis de Malange à Kassange, à 200 kilomètres.

M. l'abbé Temmerman, de Louvain, partira prochainement pour le Congo, où il compte installer une maison de l'ordre des religieuses Annonciades, qui aurait pour mission de s'occuper de l'enseignement des petites filles nègres et de leur initiation à la vie et aux travaux domestiques des nations civilisées.

Le service de Marseille à la côte occidentale d'Afrique est devenu mensuel, comme l'était déjà celui du Havre, en sorte que chaque mois deux steamers partent pour le Sénégal et le Gabon, l'un de Marseille, l'autre du Havre.

Le 3 juin sont arrivés à Libreville les délégués des Chambres de commerce de Paris, Lyon, Marseille et Rouen, se rendant au Congo pour y étudier les meilleurs moyens de développer l'exportation des produits de France dans cette colonie.

L'importation des produits de l'Afrique occidentale en Allemagne a beaucoup augmenté ces dernières années; tandis qu'elle n'était, en 1886, que de 9.253.360 marcs, elle s'est élevée, en 1889, à près de vingt millions de marcs.

Une cinquantaine d'Israélites se sont embarqués à Anvers pour le Congo. Ils sont chargés, dit-on, pour le compte d'une maison de banque, d'étudier les ressources que ce pays pourrait offrir aux Juifs expulsés de Russie.

D'après le récit d'un agent du Congo, revenu par le dernier steamer, les Arabes esclavagistes n'ont pas franchi la barrière établie au N.-E. par l'État indépendant; ils se sont repliés. En outre, les populations indigènes se sont offertes pour combattre contre les Arabes avec les troupes de l'État en cas d'invasion.

Les gouvernements anglais et allemand ont résolu de soumettre à un arbitrage leur différend au sujet des abus dont les négociants allemands ont été les victimes de la part de la Royal Niger Company. L'arbitre choisi est le baron Lambert, ministre d'État en Belgique.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

Le capitaine Lugard, au service de l'**Imperial British East African Company**, écrit ce qui suit pour montrer que dans la région exploitée par cette Société la traite fleurit encore. « A peine